



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Berne, 24 mars 2011

Communiqué de presse

H+ et la médecine humaine

La formation et la formation postgraduée des médecins concerne directement les hôpitaux, cliniques et institutions de soins: comme employeurs et comme entreprises formatrices. Le Conseil de H+ se prononce en faveur d'une augmentation rapide et adaptée aux besoins du nombre de places d'études et de stage en médecine humaine.

Lors de sa séance du 24 mars, le Conseil de l'association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés s'est prononcé en faveur d'une augmentation rapide et adaptée aux besoins du nombre de places d'études et de stage en médecine humaine.

La Suisse ne forme pas assez de médecins. Actuellement, quelque 700 candidats sont reçus chaque année aux examens d'Etat alors qu'il en faudrait entre 1200 et 1300, selon l'estimation livrée le 3 mars par le conseiller fédéral Didier Burkhalter devant le Parlement. Une augmentation des places d'études et de stage de 15% a été enregistrée entre 2000 et 2010. Cette hausse ne permet pas de compenser les départs à la retraite qui se profilent, ni de maîtriser la dépendance vis-à-vis de l'étranger.

Cette différence entre le nombre de médecins formés en Suisse et la demande, en particulier dans les hôpitaux, va s'accroître dans les années à venir. Même si les cantons prennent des mesures et même si les tâches sont redistribuées entre les professions de la santé. La Suisse doit créer davantage de places d'études et de stage pour réduire cette différence. Tous les hôpitaux offrent aujourd'hui déjà les places nécessaires à la formation et à la formation postgraduée des médecins

La formation postgraduée des médecins ne doit pas être à la charge des patients

La révision de la LAMal sur le financement hospitalier et l'introduction des forfaits par cas SwissDRG ne change rien au financement de la formation postgraduée des médecins. Pourtant, les médecins eux-mêmes remettent en question le financement de cette formation jusqu'au titre de médecin spécialiste. Les coûts de la formation postgraduée qui incombent aux hôpitaux doivent continuer à être remboursés séparément par les cantons au titre de prestations d'intérêt général. Ils ne doivent pas être mis à la charge de l'assurance-maladie obligatoire. Ce principe vaut pour tous les hôpitaux et cliniques qui assument un mandat de formation postgraduée.

Le Conseil de H+ se prononce donc en faveur du maintien de l'art. 7, al. 1, let. b de l'Ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les EMS (OCP).

H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés suisses. Elle regroupe quelque 370 hôpitaux, cliniques et homes en tant que membres actifs et plus de 200 associations, pouvoirs publics, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires. H+ représente des établissements hospitaliers totalisant quelque 177 100 postes de travail.

Informations complémentaires:
H+ Les Hôpitaux de Suisse
Charles Favre, président
Portable: 079 621 08 93
E-mail: charles.favre@parl.ch

Informations complémentaires:
H+ Les Hôpitaux de Suisse
Bernhard Wegmüller, directeur
Tél. prof.: 031 335 11 00,
Portable: 079 635 87 22
E-mail: bernhard.wegmueller@hplus.ch